



COMMUNIQUE N°073 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

Le Gouvernement de la Transition a le regret d'informer l'opinion que dans la nuit du 31 mars au 1^{er} avril 2025, un drone des Forces Armées et de Sécurité de la République du Mali, immatriculé TZ-98D s'est écrasé sur le territoire national, à Tinzawatène, Cercle d'Abeïbara, Région de Kidal.

L'épave a été localisée précisément dans une zone dont les coordonnées géographiques sont les suivantes : **19°52'04.738"N 2°53'38.101"E à 9.5 km au sud de la frontière Mali-Algérie.**

Suite à cet incident, une enquête a été immédiatement ouverte. Des résultats de l'investigation préliminaire, les points suivants méritent d'être évoqués :

- La liaison a été perdue avec l'appareil dans une position située sur le territoire malien et dont les coordonnées géographiques sont les suivantes : **19°51'50.526"N 2°53'36.099"E, soit à 10,2 km au sud de la frontière Mali-Algérie ;**
- La distance entre le point de rupture de liaison avec l'appareil et le lieu de localisation de l'épave est de 441m. Ces deux points sont tous situés sur le territoire national ;
- Les dernières informations transmises par le drone étaient relatives à une rencontre de terroristes de haut profil qui planifiaient des actions ;
- L'aéronef est tombé à la verticale, ce qui, probablement, ne peut s'expliquer que par une action hostile causée par des tirs de missiles Sol-Air ou Air-Air.

Quelques heures après l'incident, le Gouvernement de la Transition a pris connaissance, par voie de presse, d'un communiqué du Ministère de la Défense Algérienne revendiquant la destruction d'un drone qui aurait violé l'espace aérien de l'Algérie sur 02km.



Afin d'approfondir les enquêtes, les autorités maliennes ont demandé aux autorités algériennes de leur fournir des éléments probants étayant la violation de leur espace par un drone de reconnaissance malien. Depuis 72h, aucune suite satisfaisante n'a été réservée à la demande malienne.

Le Gouvernement de la Transition conclut, avec une certitude absolue, que le drone des Forces Armées et de Sécurité maliennes, a été détruit suite à une action hostile préméditée du régime algérien. Cette décision repose sur les éléments ci-après :

- Le silence coupable du régime algérien accordé à la demande malienne et son refus de coopérer confirment la responsabilité de ce régime qui a tiré sur le drone entraînant sa chute verticale ;
- Les données précises de la trajectoire de l'appareil, enregistrées dans le système, prouvent sans ambiguïté que l'appareil n'a jamais quitté l'espace aérien de la République du Mali. De surcroît, le point de rupture de liaison du drone et le point de localisation de l'épave sont tous situés sur le territoire national malien ;
- L'absurdité de l'argument de la violation de l'espace aérien algérien sur 02km. Autrement dit, comment l'épave du drone se serait retrouvée au Mali à 9.5km de la ligne de frontière, si l'appareil avait réellement violé l'espace algérien sur 02km?

Face à la gravité de cet acte d'agression inédit dans l'histoire des relations entre le Mali et l'Algérie, le Gouvernement de la Transition condamne avec la dernière rigueur cette action hostile, inamicale et condescendante des autorités algériennes, dont le Chef de l'Etat, affirmait récemment en mondovision que « 90% des solutions maliennes se trouvent en Algérie ».

En outre, cet agissement prouve, si besoin en était, que le régime algérien parraine le terrorisme international. En effet, la destruction du drone a clairement pour effet, sinon pour but, d'entraver la neutralisation de groupes armés ayant revendiqué des actes terroristes.

Le Gouvernement de la Transition, en cette triste circonstance, tout en rappelant la teneur de son communiqué n°64 du 25 janvier 2024 et celle de l'Allocution du Mali, lors de la 79^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, condamne l'attitude du régime algérien qui, en plus de servir de base arrière aux groupes terroristes, s'engage aujourd'hui dans la lutte armée pour perpétrer des agressions contre un Etat voisin, en vue de protéger ses suppôts terroristes.



En réponse à cette énième provocation du régime algérien, le Gouvernement de la Transition décide de :

1. Convoquer l'Ambassadeur algérien pour protester contre l'hostilité du régime algérien ;
2. Se retirer avec effet immédiat du Comité d'Etat-Major Conjoint (CEMOC) ;
3. Porter plainte, devant des instances internationales, contre le régime algérien, pour actes d'agression.

Aussi, le Gouvernement de la Transition fait remarquer que cette agression flagrante du régime algérien contre le Mali est en contradiction avec la participation effective de la République du Mali à la guerre pour d'indépendance de l'Algérie, pour soutenir le Front de Libération Nationale (FLN).

Enfin, il demande au régime algérien, exportateur de terrorisme, de cesser d'être une menace à la paix et à la sécurité régionales, puis d'adopter un comportement responsable visant à promouvoir la paix et le développement.

Le Gouvernement de la Transition réitère à la population malienne que rien n'entamera la détermination des Forces de Défense et de Sécurité maliennes, sous le leadership de **Son Excellence Le Général d'Armée Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'Etat**, à poursuivre et atteindre le noble objectif d'éradiquer le terrorisme, sous toutes ses formes.

Suivant cette volonté, dans les heures qui ont suivi l'agression du régime algérien contre le drone malien, d'importantes cibles terroristes ont été frappées avec succès dans la localité de Tinzawatène et ailleurs sur le territoire malien. Ces opérations vont continuer et pourront s'intensifier selon l'évolution de la situation.

Que Dieu bénisse le Mali et préserve les Maliens.

Bamako, le 06 avril 2025

**Le Ministre de l'Administration territoriale
et de la Décentralisation,
Porte-parole du Gouvernement**



Général de Division Abdoulaye MAIGA

Commandeur de l'Ordre national

